

RÉSOLUTION

CENT SOIXANTE-QUATRIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE MODULE

Tenue par vidéoconférence le 7 septembre 2016 à compter de 16 h, au local C1309 du pavillon Alexandre-Taché, campus Gatineau et au local J2110 du campus Saint-Jérôme

164-MSS-070916-05

INTÉGRATION DU COURS *SOI3493E ATELIER THÉMATIQUE EN PRATIQUE INFIRMIÈRE I - SOINS DE PLAIES, OBLIGATOIRE*, AU PROGRAMME DE BACCALURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES (FORMATION INITIALE-CHEMINEMENT DEC-BAC) - 7455

ATTENDU l'entrée en vigueur le 11 janvier 2016 d'un règlement portant sur la prescription infirmière;

ATTENDU qu'actuellement, le cours en soins de plaies est optionnel dans le cadre des cours *ateliers thématiques* au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale-cheminement DEC-BAC);

ATTENDU que l'entente avec le gouvernement vise à offrir ce cours de manière obligatoire dans tous les programmes de sciences infirmières de la province.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Isabelle St-Pierre

APPUYÉ PAR : madame Lori Leblanc

ET RÉSOLU

- D'obtenir un nouveau sigle pour le cours soins de plaies (déjà existant sous la forme de l'atelier thématique E) au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale-cheminement DEC-BAC) – 7455;
- De retirer, du programme, le cours d'enrichissement et le *SOI3493 Atelier thématique E : soins de plaies* du programme;
- De rendre le cours en soins de plaies (avec son nouveau sigle) obligatoire au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale-cheminement DEC-BAC) - 7455, et ce, en conformité avec les exigences de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Monique Benoit
Module des sciences de la santé